



## **29 ème Festival International du court-métrage « Ecran Libre »**

**Aigues-Mortes – 7, 8 et 9 Novembre 2025**

### **Règlement 2025**

#### **1- Organisateur**

Le **Festival Ecran Libre**, rencontre internationale du court-métrage, est organisé par l'association Grand Ecran Pour Tous en partenariat avec la Mairie d'Aigues-Mortes (Gard).

#### **2- Participants**

Ecran Libre s'adresse aux réalisateurs-trices de plus de 18 ans.

La participation est libre et gratuite.

#### **3- Objet du Festival Ecran Libre**

L'objectif est de présenter en compétition, lors du Festival les 7, 8 et 9 novembre 2025, des courts-métrages réalisés par de jeunes professionnels.

Le thème des films présentés est libre, la durée des films ne peut pas excéder 20 minutes.

Seules les œuvres de fiction et les films d'animation peuvent concourir.

3 catégories sont constituées :

- Catégorie A : premier film ou budget inférieur à 5000 euros ou autoproduction.  
Le prix du jury AGEPT sera attribué exclusivement à un court-métrage de cette catégorie.
- Catégorie B : pour les autres courts-métrages en compétition.

A la fin de chaque séance de projection, des échanges entre les réalisateurs, ou leurs représentants, et le public sont organisés. Depuis la création du Festival, la présence des réalisateurs est fortement encouragée.

#### **4- Conditions de participation**

Les participants doivent adresser leur dossier accompagné de leur œuvre avant le 15 avril 2025 (date limite) sur la plate-forme [filmfestplatform.com](http://filmfestplatform.com) avec un droit d'inscription de 5 euros pour l'AGEPT.

1 seul film par réalisateur (ou groupe de réalisateurs) participant sera accepté.

Tout film dont les voix ne sont pas en français doit impérativement être sous-titré en français.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

#### **5- Sélection**

Une commission de bénévoles cinéphiles reçoit, visionne et choisit les films qui seront présentés au Festival.

Les résultats de la sélection seront consultables à partir du 15 juillet 2025 sur le site [www.ecranlibre-aiguesmortes.fr](http://www.ecranlibre-aiguesmortes.fr).

Les participants des films retenus recevront un courriel attestant leur sélection, accompagné des modalités ultérieures. Les films retenus en présélection seront projetés en séance publique du vendredi 7 au dimanche 9 novembre 2025.

Il sera demandé aux réalisateurs (ou à leurs représentants) d'être présents lors de la cérémonie de clôture. Les hébergements des participants ainsi que la soirée festive sont pris en charge par l'association autant que possible. Les déplacements ne sont pas pris en charge.

Aucun droit de diffusion ne sera versé pour cette projection.

## 6- Compétition

Un jury composé de personnalités et de professionnels du cinéma, un jury de cinéphiles et le Public par ses votes, décernent les récompenses qui sont remises lors de la Cérémonie de clôture le 9 novembre 2025. Les décisions sont sans appel. Les cas non prévus sont tranchés souverainement par les membres de l'association et les organisateurs.

### Récompenses

- 1<sup>er</sup> Prix, prix des jurés professionnels, Saladelle d'Or : 1500 euros (catégories A ou B)
- Prix de la Ville d'Aigues-Mortes : 1000 euros (catégorie A ou B)
- Prix de l'Association Grand Ecran Pour Tous : 500 euros (catégorie A)
- Prix du Public : 500 euros (catégories A ou B)
- Prix spécial Film d'animation : 500 euros (catégories A ou B)

## 7- Communication

Dans le cadre de la promotion et de la communication, le participant et sa maison de production autorisent le Comité d'organisation à diffuser 3 minutes maximum de l'œuvre auprès des médias.

## 8- Interprétation du règlement

Conformément aux règlements établis en la matière, les œuvres présentées sont réputées être libres de droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers. Du fait même de leur participation, les candidats s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être engagée à leur encontre par des ayants droits éventuels.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de contestation, litige ou annulation du Festival.

La participation au **Festival Ecran Libre** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Titre du film .....

Réalisateur.....

Producteur.....

J'ai pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes :

Nom :

Prénom :

Signature :